

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOYAN**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Noyan tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 45, au lieu ordinaire des sessions à laquelle sont présents, mesdames les conseillères Sonia Chiasson, Melissa Gushue et Connie Bleau, messieurs les conseillers Owen MacCallum, Nathan Kaiser et Randy R. Smith, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Réal Ryan.

Sont présents, messieurs Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier et Benoit Pellerin, inspecteur municipal.

2018-11-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame Sonia Chiasson, **appuyé** de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte l'ordre du jour tel que déposé, avec changement au point 12 et l'ajout du point 20, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2018-11-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2018 ;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par monsieur Owen MacCallum, **appuyé** de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2018.

Adoptée

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Aucun.

CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1^{er} octobre 2018 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

- Légion Royale Canadienne Lacolle – Invitation cérémonie jour du Souvenir et frais pour nouvelle couronne.

TRÉSORERIE

2018-11-03

Adoption des comptes à payer en date du 31 octobre 2018

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises ;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par monsieur Nathan Kaiser, appuyé de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise le paiement de la liste des comptes à payer tel que présentée en date du 31 octobre 2018 au montant de 82 179.21 \$ ainsi que toutes les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un agriculteur demande si le conseil prévoit un taux de taxation varié lors du prochain budget étant donné la hausse des terres agricoles du nouveau rôle d'évaluation triennal.
- Un citoyen demande si l'installation de la fibre optique sur le chemin de la 4^e Concession sera complétée bientôt.

AVIS DE MOTION

2018-11-04

Avis de motion en vue de l'adoption, à une séance prochaine, du règlement 529-1 relatif au taux de droit de mutation, abrogeant le règlement 529

L'avis de motion ainsi que le projet de règlement sont donnés par monsieur Nathan Kaiser en vue d'adopter, à une séance prochaine, le règlement 529-1 relatif au taux de droit de mutation, abrogeant le règlement 529 afin de modifier les tranches de base d'imposition.

Des copies du projet de règlement sont à la disposition des citoyens à la séance tenante.

2018-11-05

Avis de motion en vue de l'adoption, à une séance prochaine, du règlement 533 décrétant la fermeture d'une partie projetée et non ouverte de la rue McGee, lot 5 240 952 – P1

L'avis de motion ainsi que le projet de règlement sont donnés par monsieur Owen MacCallum en vue d'adopter, à une séance prochaine, le règlement 533 décrétant la fermeture d'une partie projetée et non ouverte de la rue McGee, lot 5 240 952 – P1.

Des copies du projet de règlement sont à la disposition des citoyens à la séance tenante.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-11-06

Dépôt des états comparatifs 2018

Il est proposé par monsieur Nathan Kaiser, appuyé de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de Noyan adopte les états comparatifs au 29 octobre 2018.

Adoptée

2018-11-07

Contribution annuelle InterAction 600 \$

Il est proposé par monsieur Owen MacCallum, appuyé de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Noyan verse un montant de 600.00 \$ à l'organisme Interaction de Saint-Georges-de-Clarenceville comme contribution annuelle à leur budget d'exploitation.

Adoptée

2018-11-08

Contribution Légion Royale Canadienne – Achat nouvelle couronne

Il est proposé par madame Melissa Gushue, **appuyé** de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Noyan verse un montant de 50.00 \$ à la Légion Royale Canadienne pour l'achat d'une nouvelle couronne commémorative.

Adoptée

2018-11-09

Nomination d'un procureur - Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu

Il est proposé par monsieur Owen MacCallum, **appuyé** de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Noyan mandate Lemieux, Marchand, Hamelin avocats, pour représenter la municipalité de Noyan dans les dossiers soumis à la Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu au tarif horaire de 200.00\$.

Adoptée

2018-11-10

Achat d'une remorque radar à panneaux solaires

Attendu que le conseil souhaite conscientiser ses citoyens au respect des limites de vitesse sur son territoire et ainsi veiller à leur sécurité ;

Attendu que l'achat de cet équipement est prévu au budget 2018 et répond à l'un des axes du plan d'action PFM-MADA ;

Il est proposé par madame Sonia Chiasson, **appuyé** de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise l'achat d'une remorque radar à panneaux solaires au montant de 10 700.00 \$ plus taxes.

Que la remorque sera déplacée hebdomadairement dans différents secteurs de la municipalité et installée dans les emprises de route où cela le permet.

Adoptée

2018-11-11

Demande d'autorisation pour la circulation des véhicules hors route sur le chemin Bord de l'Eau Nord

Attendu qu'un propriétaire a demandé au Club quad des Patriotes le déplacement de la piste traversant sa propriété et que dû à cette demande, l'accès à la piste par le chemin du Bord de l'Eau Sud ne sera plus possible ;

Attendu que le Club quad des Patriotes doit procéder au déplacement de son chemin d'accès existant pour le chemin de Bord de l'Eau Nord ;

Attendu que le Club quad des Patriotes a déjà pris des ententes de passage avec les propriétaires situés entre le chemin du Bord de l'Eau Nord et le chemin Faddentown afin de pouvoir joindre la piste, quad Les Riverains, déjà existante ;

Attendu que le Club quad des Patriotes doit obtenir au préalable une autorisation de passage sur le chemin du Bord de l'Eau Nord afin de pouvoir finaliser leur dossier auprès du Ministère des Transports du Québec afin de modifier et d'ajouter les panneaux de circulation adéquats sur la route 202 ;

Attendu que l'autorisation de passage, par résolution du conseil, ne souscrit en rien le Code de la Sécurité routière applicable pour tous véhicules circulant sur le chemin du Bord de l'Eau Nord ;

Il est proposé par monsieur Nathan Kaiser, **appuyé** de madame Sonia Chiasson et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan accepte et autorise la circulation des véhicules hors route à circuler sur le chemin du Bord de l'Eau Nord pour aller rejoindre la piste quad prévu à cet effet.

Adoptée

2018-11-12

Renouvellement pour l'année 2019 – Prévention incendie risques moyens, élevés et très élevés

Il est proposé par monsieur Owen MacCallum, **appuyé** de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan renouvelle l'entente de service du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2019 au tarif de 47.86\$/heure et le tarif pour le déplacement aller-retour à Noyan de 55.00\$.

Adoptée

2018-11-13

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que le service incendie de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que le service incendie de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, de 1 pompier pour le programme Pompier II, de 2 pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe et de 2 pompiers pour le programme de désincarcération, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que le service incendie de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme ;

Il est proposé par madame Melissa Gushue, appuyé de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Noyan, pour le service incendie de Saint-Georges-de-Clarenceville/Noyan, présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée

2018-11-14

Cession d'une partie de rue projetée et non ouverte lot 5 240 952 – P1

Attendu la demande de Développement Innovation Haut-Richelieu afin d'acquérir le lot 5 240 952 – P1 pour l'installation d'antennes pour la distribution du service télé sur le territoire ;

Attendu que DIHR possède déjà une servitude à cet endroit, autorisé par la municipalité de Noyan par la résolution 2016-07-06 ;

Il est proposé par monsieur Nathan Kaiser, appuyé de monsieur Owen MacCallum et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan cède pour 1.00\$ la partie de lot 5 240 952 – P1 à Développement Innovation Haut-Richelieu.

Que Développement Innovation Haut-Richelieu assume l'entièreté des frais de notaire et d'arpentage à l'acquisition de ce lot.

Que monsieur Réal Ryan maire et monsieur Guy Bérubé directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Noyan tout document relatif à cette transaction.

Adoptée

Varia

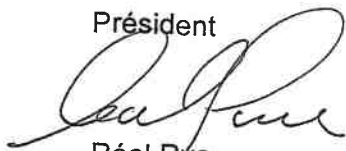
- a) *Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil.*
- b) *Guignolée et décoration du sapin de Noël Parc MacCallum – 24 novembre 2018 de 10h00 à 13h00.*

2018-11-15

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h25.

Président



Réal Ryan
Maire

Secrétaire



Guy Bérubé
Directeur général /Secrétaire-trésorier

